



Réforme ? ESPE  
**Collège**  
TZR contractuel  
Avancement Calendrier  
PACD Congrès du SNES  
Congé formation CHSCTA

**Grève nationale  
jeudi 9 avril**

## Dire non... il est temps

### Éditorial

Rien n'y fait... ni bilan économique désastreux, ni sanction par les urnes, ni même les doutes exprimés par son propre camp. Non seulement ce gouvernement n'envisage pas de changement de cap, mais bien au contraire, on voit un premier ministre s'agiter pour expliquer qu'il faut encore durcir le ton, et faire de nouvelles avances à un MEDEF qui n'en a jamais tant espéré.

Et le recul de la FSU aux professionnelles, la faible mobilisation du 3 février, le contexte d'apathie donnent à nos adversaires la possibilité de reprendre ce qu'ils avaient dû concéder lors de la loi de refondation. L'énergie déployée par nos adversaires pour tenter de détricoter le nouveau statut (décret IMP et circulaires d'application) ou promouvoir le projet collège découle de ce rapport de force et montre bien aussi l'ampleur de ce qu'on avait réussi à faire acter. C'est le retour d'un projet collège dans le sens d'une caporalisation accrue, de toujours plus de prescriptions pour transformer le métier par le pédagogique, là où il y a eu échec par les statuts, de toujours plus de management, de volonté de réduire la liberté pédagogique, de nous dénier la conception de nos métiers. Il est plus que temps de réagir, temps de retrouver le chemin de l'action collective, de dire NON !

**Nous poursuivrons la mobilisation avec le stage « réforme du collège et avenir de tout le second degré » le jeudi 7 mai.**

La crise de recrutement perdure dans le second degré ; gel du point d'indice, conditions d'exercice désastreuses, mépris de nos métiers... ASSEZ !

Le Snes, avec la FSU, appelle à participer massivement à la grève et aux manifestations, aux côtés de tous les salariés du public et du privé, pour en finir avec le choix de l'austérité, qui creuse toujours plus les inégalités.

Il est temps de prendre conscience que les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. A ce titre, c'est un non-sens de les stigmatiser et de les désigner en termes de coût social, de déficit budgétaire et de dette publique.

Il est temps enfin de s'attaquer à cette politique qui génère le doute et le renoncement, et alimente toujours plus la montée de l'extrême droite.

**Personnels de l'Éducation, Fonctionnaires, Salariés, ensemble, répondons présents à l'appel interprofessionnel lancé par la CGT, FO, FSU et Solidaires le jeudi 9 avril 2015.**

# Réforme du collège :

Tous les éléments d'analyse du projet, les documents, les publications, les propositions de la FSU et les actions :

[www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)

Pétition contre le projet de réforme du collège :

<http://petitions.snes.edu/>

Le SNES-FSU a fait le choix de claquer la porte des discussions sur la réforme du collège devant le refus de la Ministre de répondre à son courrier et donc de revoir la base de la réforme, suivi par le SNUEP-FSU, Sud, FO, la CGT et le SNALC.

Les résultats des discussions entre les seules organisations qui sont restées - Sgen et Se-UNSA - et le ministère relèvent de l'approbation du projet de décret et d'arrêté et non d'avancées.

## Qui perd ? Qui gagne ?

La récente publication sur la réforme du collège ([disponible sur www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu), **Métier, Lycée-collège**) analysait à partir des premières fiches les modifications entre les grilles actuelles et le projet de grilles. La version ci-dessous, qui reprend les projets de l'arrêté qui sera soumis au CSE du 10 avril, confirme la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels.

	Sixième				Cinquième				Quatrième				Troisième				Différence	
	Grille actuelle		Projet		Grille actuelle		Projet		Grille actuelle		Projet		Grille actuelle		Projet			
	Heures élèves	Heures profs	Heures élèves	Heures profs	Heures élèves	Heures profs	Heures élèves	Heures profs	Heures élèves	Heures profs	Heures élèves	Heures profs	Heures élèves	Heures profs	Heures élèves	Heures prof		
Français	4+(0,5) ou 5	5	4,5	4,5	4	4	4,5	4,5	4	4	4,5	4,5	4,5	4,5	4	4	0	
Maths	4	4	4,5	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	4	3,5	3,5	0	
LV1	4	4	3,5	3,5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	-0,5	
LV2	-	-	-	-	-	-	2,5	2,5	3	3	2,5	2,5	3	3	2,5	2,5	1,5	
Histoire-géo-EC	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5	3,5	3,5	0	
SVT	1+(0,5)	2	4	4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	EIST ?	
Technologie	1+(0,5)	2			1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2	2	1,5		1,5
Physique	-	-			1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2	2	1,5		1,5
Arts plastiques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Semestrialisation !	
Éd. musicale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
EPS	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	0	
IDD	-	-	-	-	2	2	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-4	
EPI	-	-	-	-	-	-	3*	-	-	-	3*	-	-	-	3*	-	Pris sur les heures disciplinaires ?	
Horaires non affectés	-	-	-	2,75	-	0,5	-	2,75	-	0,5	-	2,75	-	-	-	2,75		
Aide perso	2	2	3*	-	-	-	1*	-	-	-	1*	-	-	-	1*	-		
<b>Total</b>	26,5 ou 27	28	22,5 +3 AP*	28	25	25,5	21,5 +4*	28,5	28	28,5	21,5 +4*	28,5	28,5	28,5	21,5 +4*	28,5		
<b>Enseignements facultatifs</b>																		
Latin	-	-	-	-	2	2	1	-	3	3	2	-	3	3	2	-	-3	
DP3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	0	0	-3	
LV régionale	-	-	-	-	-	-	1	-	3	3	2	-	3	3	2	0	0	

\* : les horaires indiqués pour les EPI et l'accompagnement personnalisé sont comptabilisés dans les horaires disciplinaires et la marge de manoeuvre. Ils ne sont donc pas des heures en plus comme l'étaient les IDD et l'aide personnalisée (ex ATP).

Pour la **LV2**, le ministère a, par rapport au projet initial, attribué une demi-heure de plus pour chaque niveau. Le volume général augmente, mais cela se traduit toujours pour les enseignants par deux classes de plus.

Pour les **SVT, technologie et physique-chimie**, c'est **une heure de moins** cumulée en Troisième et une **globalisation** des heures actuelles en SVT et technologie pour financer l'EIST.

Pour les **disciplines artistiques**, le ministère indique clairement la volonté de semestrialiser. Le risque est donc grand que ces enseignements servent, entre autres, de variable d'ajustement avec l'EPI *Culture et création artistique*.

Pour la **LV1**, la **perte est sèche** d'une demi-heure heure en Sixième.

Le latin, le grec et la LV régionale sont réintroduits, mais cela n'est pas financé !

**Il manque donc toujours les temps de concertation, les possibilités de dédoublement, les heures nécessaires pour financer les Enseignements pratiques interdisciplinaires et l'Aide personnalisée. Ce sont donc les horaires disciplinaires qui seront rognés !**

## HORS SUJET !

Lors des derniers échanges avec les organisations syndicales sur présentation des projet de décret et d'arrêté sur le collège, le ministère a volontairement choisi l'affrontement avec le SNES-FSU et a donc volontairement mis fin à tout dialogue avec les organisations syndicales majoritaires.

En refusant de répondre à la lettre du SNES-FSU sur la réforme du collège, la Ministre a fermé toute porte pour faire évoluer le collège actuel vers un collège favorisant la réussite de tous les élèves.

Pire, le projet de décret contient, dans son article II une disposition inacceptable qui n'a jamais été évoquée dans les discussions des 2 dernières semaines :

« II. — En application du 2° de l'article R. 421-2, l'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration, conformément au projet d'établissement et après avis du conseil pédagogique.

L'établissement peut moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect :

- du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle ;
- du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève. »

Il s'agit d'un passage en force sur l'autonomie des établissements qui va bien au-delà de tout ce qui était envisagé : les établissements pourraient modifier pour des classes ou pour tout l'établissement les horaires de n'importe quelle discipline à chaque niveau (diminuer les horaires de maths, par exemple, en 4<sup>ème</sup> pour augmenter d'autant l'horaire de 5<sup>ème</sup>...) à la seule condition de respecter le volume global d'une discipline sur l'ensemble du cycle IV et le total horaire-élève de chaque niveau. La décision en reviendrait au CA, après avis du conseil pédagogique.

L'autonomie de l'établissement est en fait celle du conseil pédagogique et du chef d'établissement, qui a la main sur la répartition des moyens même en cas de désaccord du Conseil d'administration du collège. Elle conduirait à une mise en concurrence des disciplines, des enseignants et des établissements, et accroîtrait les inégalités sociales et scolaires au nom de « l'adaptation au public ».

*François Lecointe*

### **Poursuivre et amplifier la mobilisation : stage syndical sur la réforme du collège et l'avenir de tout le Second degré**

Le projet de collège, mauvais copier/coller de la réforme des lycées, doit être présenté, après les échanges avec les organisations syndicales, le 10 avril. En mai, le ministère va démarrer une consultation sur les futurs programmes et a prévu de lancer une nouvelle réforme du lycée à la suite... (dont on peut craindre la pire sachant qu'elle doit suivre les principes de la réforme du collège, réforme qui s'inspire du lycée actuel !)

Ce troisième trimestre va donc être décisif sur beaucoup d'aspects qui concernent l'ensemble de l'avenir du Second degré.

La section académique du SNES-FSU organise **un stage syndical ouvert à tous les enseignants, COPsy et personnels d'éducation**, en poste **en collège et en lycée ou TZR** pour débattre et construire la mobilisation pour bâtir un second degré pour tous les élèves jusqu'au Bac.

Il se déroulera à la Bourse de Travail de Grenoble (avenue de l'Europe - face à Grand'Place)

**le jeudi 7 mai 2015 de 9h à 17h.**

***Demande d'autorisation d'absence de droit avant le mardi 7 avril.***

***Il est également possible de demander une autorisation ensuite !***

Il sera animé par Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du SNES-FSU.

**Inscription et modèle d'autorisation d'absence :** [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu),  
rubrique *Métier, Lycée-collège*.

### **Et le lycée dans tout cela ?**

Le projet de réforme du collège fait la part belle à un audit de 2006 sur le collège mené par Bercy où l'on retrouvait l'autonomisation, etc. Le *Livre vert* de Pochard commandé par Sarkozy en 2008 faisait les mêmes propositions pour le collège en laissant notamment « un espace de liberté sur projet propre (qui pourrait aller jusqu'à 10% de la DHG) à côté des normes nationales d'enseignement à appliquer ».

Il était en effet recommandé de présenter les programmes « sous la forme de deux cercles concentriques : le premier correspondant au socle, le second constitué de champs de compléments et d'approfondissements possibles. » C'est dans le même esprit que le même rapport proposait comme impératif pour les ZEP l'instauration de la bivalence en collège.

Bercy s'était également intéressé aux lycées en proposant de réduire le nombre annuel d'heures de cours (de 1 044 h à 900 h en Seconde par exemple), d'annualiser une partie des services des enseignants pour « construire localement des projets adaptés aux attentes des élèves », de fixer un seuil minimal annuel par discipline en abandonnant les horaires nationaux trop prescriptifs, de « reconquérir deux semaines d'enseignement effectif en fin d'année scolaire »...

**Quand notre Ministre déclare que la réforme du lycée suivra celle du collège et quand on voit ses sources d'inspiration, il est urgent de se mobiliser pour défendre l'unité et l'avenir du Second degré !**

## Les TZR n'en peuvent plus et se mobilisent !

### Éclipse du 20 mars 2015 : Giordano Bruno brûle encore !

Un moment si rare qu'il méritait une prise en compte généralisée par l'Éducation nationale : nous n'avons pas été déçus !

Une communication du ministère, du rectorat et des inspecteurs axée uniquement sur un principe de précaution dont l'usage dans ce contexte relevait d'une logique sécuritaire et non d'une gestion raisonnée du risque, des enseignants de physique qui ont dû lutter pour pouvoir faire leur métier et permettre aux élèves d'ouvrir les yeux.

Un message si brouillé que beaucoup ont cru que l'éclipse rendait les rayons du soleil plus dangereux qu'à l'habitude.

Au final, c'est l'obscurantisme qui en sort gagnant.

#### **SOCIAL** | Hier, au rectorat de Grenoble **Le pique-nique revendicatif des "TZR"**



Devant le rectorat hier. Photo Le DL

Les conditions de travail des TZR (Titulaires sur Zone de Remplacement) se sont encore dégradées, ce qui impacte la qualité des remplacements effectués.

Les TZR sont rattachés à un établissement et doivent être affectés « au plus près » de celui-ci, dans leur ZR, ou dans une zone limitrophe (un TZR de Voiron peut être envoyé dans toute l'Isère, une partie de la Savoie et le nord de la Drôme et de l'Ardèche).

**Or les affectations des TZR sont devenues très opaques et les affectations peu rationnelles se multiplient** : TZR qui se croisent sur la route (tout le monde est perdant : les professeurs font plus de trajet, les élèves ont des enseignants plus fatigués, et l'administration dépense davantage d'argent public), TZR revenant de congé maternité à mi-temps envoyées très loin car le service doit coller exactement avec un besoin (alors qu'à d'autres moments l'administration découpe des services entre plusieurs TZR ou contractuels)... Ces problèmes font notamment suite à la suppression du groupe de travail rectoral d'affectation des TZR.

**À cela s'ajoute une gestion humaine de l'administration déficiente.** Les témoignages de contacts très désagréables avec l'administration se multiplient : les remplaçants sont de plus en plus maltraités.

En parallèle, les affectations pénibles sont en augmentation : affectations lointaines, sur plusieurs établissements éloignés ou avec très peu de temps pour passer de l'un à l'autre...

Cette année a aussi vu l'effondrement des prises en considération des situations personnelles particulières (remplaçantes enceintes ou avec des enfants en bas âge, TZR sans permis de conduire ou véhicule).

**Résultat : des remplaçants qui doivent être eux-mêmes remplacés** (les enseignants se sentent maltraités, sont placés en situations difficiles et au final, se retrouvent usés moralement et/ou physiquement, et craquent à leur tour) et des élèves qui subissent un défilé de professeurs pour la même matière au cours de l'année scolaire.

Pour couronner le tout, les TZR, comme les titulaires de poste fixe en service partagé, financent sur leurs propres deniers le fonctionnement de l'Éducation nationale.

En effet, l'administration paye les frais de déplacements à des montants très variables :

- une partie des enseignants qui se déplacent n'a aucun remboursement de frais pour les déplacements entre les établissements (situation lorsqu'ils sont dans des communes limitrophes... y compris si elles se touchent par une montagne...);
- une grande partie est très mal remboursée de ses déplacements entre les établissements : l'administration rembourse selon un tarif SNCF calculé en prenant la distance la plus courte... par la route (donc inférieur au coût du billet de train !);
- de gros problèmes pour obtenir le remboursement des frais de déplacement via le nouveau logiciel Chorus : les démarches sont très fastidieuses et complexes (les enseignants font le travail effectué autrefois par l'administration), un vrai parcours informatique du combattant !
- et une fois toutes ces embûches surmontées, les frais de déplacements sont payés avec des mois de retard !

Pour ces conditions d'exercice lamentables, une cinquantaine de TZR ont manifesté leur mécontentement devant le rectorat, lors d'un pique-nique revendicatif organisé par le SNES et le SNEP le 3 mars dernier : le rectorat a reçu une délégation lors d'une première audience le 6 mars, puis d'une deuxième le 25 mars.

Lors de ces audiences, l'administration a enfin bien perçu la perte de confiance des TZR dans leur administration rectorale et a déclaré vouloir y remédier. Une des intentions du rectorat est de proposer une circulaire permanente sur les droits et devoirs des TZR en indiquant un délai de 48h entre deux remplacements. Enfin, même si pour l'instant, l'administration persiste dans son refus d'un retour du GT d'affectation des TZR en juillet, ce refus de permettre le suivi des affectations de TZR à l'année par les représentants du personnel devient de plus en plus difficile.

## CA académique du 17 mars 2015

Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. A ce titre, c'est un non-sens de les stigmatiser et de les désigner en termes de coût social, de déficit budgétaire et de dette publique.

Les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers. Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Nous condamnons le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse importante du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

C'est particulièrement vrai pour nos métiers du second degré où la crise de recrutement perdure et repousse toujours plus loin les perspectives d'amélioration de nos conditions de travail.

L'affirmation encore plus nette de choix néo-libéraux par le gouvernement, le recul de la FSU aux élections professionnelles, les difficultés à mobiliser le 3 février ont fait évoluer défavorablement le rapport de force que nous avons su imposer lors de la loi de refondation et de l'écriture du décret sur nos ORS. C'est pour cette raison que les tenants de l'école fondamentale, toilettée en école du socle en 2005, et les chantres de la logique managériale et comptable (Cour des comptes, SNPDEN...) sont repassés à l'offensive.

En témoignent les projets de décret indemnitaire et de circulaire d'application du décret ORS qui visent à recréer des hiérarchies intermédiaires et à alourdir notre temps de travail, au contraire même des équilibres actés dans les groupes de travail Métier.

Sur la réforme du collège, la Ministre a présenté une vision caricaturale du collège actuel et propose de vieilles recettes inopérantes : retour simpliste aux prétendus savoirs « fondamentaux », volonté de distinguer des enseignements « théoriques » et des enseignements « pratiques » artificiellement interdisciplinaires, introduction de la LV2 dès la classe de Cinquième au prix d'une diminution sur les autres niveaux et la LV1. Ce programme pédagogique n'invente rien, il renvoie aux débats de l'inopérant socle de 2005. Aucune réponse cependant aux questions qui se posent au quotidien : augmentation des effectifs de classes, diminution des moyens pour le travail en groupes, manque de cohérence des programmes, mixité sociale et scolaire de plus en plus faible, multiplication des réunions et des prescriptions, absence de moyens pour la concertation et le travail collectif, formation initiale subie dans les ESPE et formation continue en berne.

Dans ces conditions, la mobilisation est urgente et nécessaire pour contrer une attaque idéologique contre nos métiers, nos statuts et notre conception du second degré pour tous, mais aussi budgétaire qui s'inscrit dans les choix politiques d'austérité de ce gouvernement.

Le SNES appelle tous les collègues à débattre de ces projets en heure d'information syndicale et à participer massivement à la journée de grève, d'AG et de manifestation interprofessionnelle du 9 avril. Nul doute que cette mobilisation sera observée avec attention à la veille du CSE où le projet collège doit être précisé, ainsi que le calendrier des futures rentrées que nous refusons toujours d'effectuer en août.

Soyons nombreux le 9 avril pour imposer nos choix !

*Texte adopté à l'unanimité*

### Un CHSCT académique pour aborder les conditions de travail des stagiaires

Débordés, épuisés, stressés, infantilisés, ce sont là les témoignages de trop nombreux collègues entrant dans le métier cette année.

Mais de quoi se plaignent-ils ? Ils ont l'immense privilège d'avoir une formation, formation qui représente un bel effort de la Nation en ces temps d'austérité leur répète-t-on à l'envi.

Alors il faut remplir, remplir les journées, les semaines, l'année (théorie, pratique, langues, TICE, projet interdisciplinaire, mémoire...), passer des partiels, rendre une quantité incroyable de dossiers pour mériter son M2 et sa titularisation.

Des semaines de 50 à 60 h de travail, ce sont les premiers retours de l'enquête lancée par le S4 sur les conditions de travail des stagiaires. Des journées qui commencent à 5h avec un retour à 22h sont monnaie courante pour les collègues les plus éloignés de l'ESPE.

Le 3 avril, en séance extraordinaire du CHSCTA, les élus FSU ont fait entendre la voix des stagiaires en exigeant des avancées significatives : disparition de la formation pendant les vacances scolaires, amplitude horaire compatible avec les déplacements, prise en compte du temps de préparation des cours dans l'emploi du temps, allègement du mémoire, réelle prise en compte du parcours antérieur dans la formation...

*Cécile Sanchez*

## **Calendrier scolaire, beaucoup de bruits...**

Le ministère a mis tout son talent de communicant pour annoncer la calendrier scolaire des trois prochaines années. Que cela soit sur la forme ou sur le fond, c'est la part belle au secteur du tourisme, au mépris des élèves et personnels.

En effet, l'on peut s'interroger sur le rôle du CSE du 10 avril, alors que le « projet » de calendrier fait la une du site du ministère et les choux gras des médias.

Concernant les dates, si le ministère acte le fait que les élèves ne rentrent pas avant le 1<sup>er</sup> septembre, il fait fi de toutes les discussions qui lui avait fait prendre la décision de reporter la rentrée en 2014 : les personnels rentreront le 31 août 2015, et un vendredi en 2017.

Le précédent ministre avait justifié le report de la rentrée dernière par un problème informatique. C'était passer sous silence les problèmes posés pour l'administration avec des arrêtés de nomination au 1<sup>er</sup> septembre pour les stagiaires et les titulaires.

Difficile avec une rentrée au 31 août de ne pas rémunérer les stagiaires qui sont « invités » fin août, et comment prendre en charge un éventuel accident dans un établissement, alors qu'un collègue est affecté à partir du lendemain. Le rectorat a toujours répondu que cela ne poserait pas de problème, mais on peut en douter avec les multiples retours que nous avons pour les TZR, les accidents de travail...

# **La crevette qui dort, le courant l'emporte !**

Malgré son bilan économique et social désastreux, malgré la sanction par les urnes, le gouvernement poursuit sur les rails de l'austérité. Il durcit même sa politique en déréglementant le monde du travail, en programmant de nouvelles coupes budgétaires pour répondre aux exigences de Bruxelles. Arrêtons de subir !

Ce gouvernement tire profit du recul relatif de la FSU aux élections professionnelles, de la faible mobilisation lors de la grève du 3 février et plus généralement de l'absence de réaction collective.

Nous devons donc nous saisir du jeudi 9 avril 2015 pour inverser le rapport de force. Si nous ne faisons rien, il n'y aura que des régressions. Comme le dit le proverbe latino-américain : *al camaron que se duerme se lo lleva la corriente* !

En tant que salariés, fonctionnaires et personnels de l'Éducation, nous avons tout à miser sur cette journée interprofessionnelle et nous devons tout faire pour sa réussite.

## **En tant que personnels de l'Éducation**

Conditions de travail dégradées ; créations de postes enseignants - vie scolaire - administratifs, sociaux et de santé insuffisantes ; réforme du collège ; gestion managériale qui ne respecte ni nos personnes, ni nos métiers, ni nos missions; avalanche de priorités déversée par la Ministre. Voilà ce que nous subissons!

Trop, c'est trop ! À ce gouvernement qui n'entend pas la souffrance de ceux dont le travail est empêché et méprisé, faisons entendre notre colère et nos revendications. C'est le sens de l'appel à la grève lancé par la FSU et par les syndicats du second degré.

## **En tant que fonctionnaires**

Gel des traitements depuis 2010, diminution des mesures catégorielles, augmentation des retenues pour pension et baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public, diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ». Voilà ce que nous subissons !

Trop, c'est trop ! Les fonctionnaires et les Services Publics contribuent à la richesse de ce pays et participent à la cohésion et solidarité nationale. Il est temps de dire collectivement que nous exigeons une autre politique. C'est pourquoi la FSU vous invite à ne pas manquer l'appel à la grève et à la manifestation des Fédérations de Fonctionnaires CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et FA-FP.

## **En tant que salariés**

Pacte d'austérité (50 milliards d'exonérations de cotisations), 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux, loi Macron (travail le dimanche, attaque contre la justice prud'homale, privatisation ferroviaire), précarité.

Trop, c'est trop ! Il est temps de montrer que salariés, chômeurs et retraités disent non à cette politique aveugle qui alimente la montée de l'extrême-droite. C'est le moment d'être tous ensemble avec les salariés du privé.

L'appel interprofessionnel lancé par la CGT, FO, FSU et Solidaires est donc le rendez-vous d'action à ne pas manquer le 9 avril 2015.

**Tous en grève et en manifestation  
le jeudi 9 avril 2015**

*Jean-Louis Mollard*

## Collège, la table est quittée... Reste à la renverser !

Une fois n'est (malheureusement) pas coutume, le Snes a fini par prendre ses responsabilités de syndicat majoritaire en quittant la table des négociations sur la réforme des collèges. Il était temps : face à ce projet, il n'y a rien à négocier si ce n'est de nouveaux reculs. Il va falloir maintenant mobiliser, sans cette fois nourrir de faux espoirs sur la politique gouvernementale. Mais mobiliser pour défendre un collège prétendu unique à bout de souffle, sans moyens, sans réelles ambitions pour les élèves, qui participe au tri social et renforce les inégalités ? Si nous profitons au contraire de ce chantier pour reposer de façon radicale (c'est à dire « à la racine ») les problèmes que pose cet échelon central du cursus scolaire ? Et reprendre au passage l'indispensable mais bien atone réflexion sur l'école émancipatrice que nous voulons construire ?

L'évaluation des élèves est un bon exemple de la façon dont « on » (le gouvernement et les défenseurs du système éducatif capitaliste) tentent de nous imposer, en plus des vieilles bornes, de nouvelles normes. Il est actuellement discuté à travers deux filtres complémentaires. Celui du nouveau socle de compétences tout d'abord : sa promotion par la direction U&A a représenté l'essentiel du contenu de notre dernier congrès académique, triste appauvrissement de notre réflexion sur un sujet qui aurait pu être passionnant. Celui de la suppression des notes, ensuite. Si cette dernière éventualité semble moins en vogue aujourd'hui au ministère, des stages sur ce sujet dans les établissements, et les premières expérimentations, permettent d'en sentir les finalités et les limites.

L'idée est attirante, tant les défauts de notre système de notation sont aujourd'hui connus. Il est d'ailleurs rassurant de voir que de nombreux/ses collègues sont prêt à chercher d'autres voies d'évaluation. Sauf que... Sauf qu'en terme d'émancipation des élèves et d'amélioration de nos conditions de travail, cela ressemble fort à une série de pièges. Piège pour les collègues, pour qui la mise en place de nouveaux référentiels d'évaluation et leur utilisation souvent bien lourde se fait évidemment sans aucun temps libéré. Il est à craindre que bien vite le jeu de cocher des cases perdra de sa nouveauté et que, par lassitude et manque de temps, cela ne devienne un automatisme guère plus intelligent que le comptage de points.

Piège surtout pour nos ambitions pédagogiques. D'abord parce que le but de l'évaluation est de signaler à l'élève et au professeur les difficultés rencontrées auxquelles il faudrait remédier... Alors que nous n'avons aucun moyen réel pour cette remédiation. C'est pourtant un point essentiel de la question : que proposer à nos élèves une fois les difficultés identifiées ? En quoi avoir repéré les « non acquis » ou « en cours d'acquisition » serait-il plus utile qu'une bonne appréciation s'il n'y a pas moyen d'aider à acquérir ? Tout comme la note, il ne s'agirait alors plus que de ranger l'élève dans sa case, que l'on aura simplement colorié en vert, orange et rouge au lieu de la numéroter.

Et même, ces cases où l'on nous pousse à ranger les élèves, quelles sont-elles ? Celles organisées par des « compétences », ce beau concept libéral servant à signaler la plus ou moins bonne employabilité de nos élèves, divisant l'éducation en autant de techniques et de « bons comportements » ? Mêlant sans hiérarchie aucune connaissances et « savoir-être », c'est à dire ce que l'élève doit maîtriser et ce que l'individu devrait être (aux yeux de qui ? De nos puissants/es ? Du patronat ? De la République et sa « morale »?). Dans le cadre de pensée actuelle du gouvernement (rigueur, libéralisme économique et violence sécuritaire) il est bien difficile de croire que nous libérer des notes serait nous libérer du tri, de la sélection, de la compétition qui sont au cœur même de notre système éducatif.

Et puis enfin, évaluer, certes, mais est-ce vraiment la finalité de notre travail ? L'apprentissage du sens critique, l'éveil de la curiosité, l'ouverture au monde, le développement des potentialités et goûts de chacun/e, tout cela peut-il être évalué, et surtout le doit-il ? Il y a tant à inventer de ce côté que le pire piège du socle et des compétences est peut-être finalement celui-là : nous conforter dans un rôle de « police du niveau acquis ou pas » pour laquelle ne se pose jamais la question du pourquoi apprendre, et encore moins celle du bonheur de le faire.

### 36 semaines, sinon...

Le ministère affiche donc un calendrier de 36 semaines pleines et en impose toujours plus aux personnels.

La seconde demi-journée de prérentrée pourra désormais être prise tout au long de l'année et, pour répondre à la demande de la FCPE, elle pourra servir aux concertations, etc. Donc, ne pas oublier de prévoir deux soirées de réunion en plus du rattrapage de la punition de Pentecôte...

Et le rythme des enfants ? V. Peillon avait justifié une partie de la réforme dans le premier degré en s'appuyant sur le fait que des enfants des milieux défavorisés étaient livrés à eux-mêmes le mercredi.

Notre ministre justifie elle le zonage et le calendrier des vacances d'hiver et de printemps par la possibilité plus grande offerte aux familles de partir aux sports d'hiver. Il est sûr que les 8 millions de personnes qui ne partent pas en vacances pour des raisons financières vont en profiter pour aller rejoindre les 11 % qui partent en hiver à la montagne. Du côté des professionnels du tourisme, on se frotte les mains.

Vacances avancées en avril, départ repoussé en juillet, le ministère sort le pont de l'Ascension pour tous !

Il est vrai que cela met fin à la catastrophe imposée par notre recteur des mercredis rattrapés. Et il est sûr que tous nos élèves en profiteront pour se reposer afin d'aborder le mois de juin reposés et détendus.

Qu'en pensent les chronobiologistes du Ministre de l'Économie et du secrétariat d'État à la promotion du tourisme ?

## Situation familiale, une avancée pour les collègues

Alors que le rectorat voulait encore donner la main aux services du rectorat pour apprécier les situations familiales particulières validées à l'inter, le SNES-FSU a obtenu que les points soient repris automatiquement.

Du temps de gagné et des soucis en moins pour faire reconnaître ses droits !

Le compte-rendu du groupe de travail (demandes, nombre de congés...) est disponible sur :

[www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu),  
Carrières, intercatégories

Le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État qui encadre l'attribution des congés formation permet également au rectorat d'octroyer des décharges pour la préparation des concours comme l'agrégation interne.

Pour le SNES-FSU, le Droit individuel à la formation et le congé formation doivent permettre à chaque agent de la fonction publique de bénéficier de la formation de son choix.

Cela implique que les formations d'adaptation aux évolutions de nos métiers et les préparations aux concours soient financées indépendamment du droit individuel à la formation, tout comme les dispositifs de reconversion.

## Intra : la problématique éducation prioritaire

Le rectorat a cette année consacré trois groupes de travail sur le mouvement intra-académique pour aboutir à un dispositif difficilement lisible. Alors que le SNES, le SNEP et le SNUEP-FSU proposaient d'élargir le dispositif EVA à tous les établissements de l'éducation prioritaire (20 points par an, comme pour les TZR), le rectorat a fait un mauvais copier/coller du dispositif de l'inter avec un système transitoire pour les collègues qui perdront à terme des points.

Au final, les collègues en REP bénéficieront de 160 points dans 5 ans, puis 210 dès 8 ans (320 dès 5 ans, puis 420 dès 8 ans en REP+). D'ici là, ils bénéficient du régime le plus favorable entre 20 points par an et la bonification !

Pour tout simplifier, le serveur SIAM ne laisse pas apparaître les bonifications et octroyait à tous les collègues, même non concernés, les 150 points réservés aux collègues sortant de RRS pour rejoindre un REP.

Pour la FSU, outre les effets sur le mouvement et sa fluidité, les risques sont grands d'une déstabilisation des équipes pédagogiques du fait de cet effet de seuil... alors que le ministère ne parle que de stabilité !

## Congé formation, à bout de souffle !

Cela devient malheureusement une habitude de déplorer le manque de moyens consacrés à la formation continue et aux congés formations en particulier. Ne représentant que 0,2 % de la masse salariale, les moyens dévolus aux congés formation ne permettent pas de répondre aux demandes qui restent stables (près de 500 chaque année).

Depuis le système mis en place en 2010, la situation ne cesse de se dégrader pour de nombreux collègues. Le système des deux groupes, renvoyant à l'avis du DRH pour les projets relevant d'une formation autre que l'agrégation interne, ne permet pas aux collègues qui ne s'engagent pas dans une démarche de reconversion, mais veulent simplement profiter de leur droit à la formation, d'obtenir un congé.

La répartition en classe d'âge fait subir depuis quelques années à de nombreux collègues un effet de seuil, condamnant des collègues à demander un congé avec une très faible chance de l'obtenir.

Enfin, le passage d'un congé de 10 mois à 5 mois sur deux années, s'il pouvait donner l'illusion la première année d'une hausse, ne fait que reporter la pénurie sur l'année suivante.

Symptôme de ce blocage, ce sont 2 CPE qui ont reporté leur congé obtenu l'année dernière qui « consomment » les mois cette année...

Le SNES et la FSU ont, grâce au travail lors du groupe de travail, été les seules organisations à intervenir et obtenir que les droits des demandeurs

soient respectés : respect du barème sans incidence du nombre de mois demandés (le rectorat finançant les mois supplémentaires), correction systématique des erreurs de barème...

Le système n'en reste pas moins à bout de souffle et les problèmes que nous avons posés en 2010 n'ont toujours pas de solution.

Le poids est écrasant des demandes pour préparer l'agrégation interne (94,7 % cette année), seule réponse à la non-reconnaissance de nos métiers, à la hausse continue de notre temps de travail et à la baisse de notre pouvoir d'achat. Pour le SNES-FSU, le rectorat doit mener une réflexion sur la formation et la préparation aux concours internes. Car, l'employeur qu'est le rectorat tire profit des choix individuels de nos collègues : tous nos collègues qui sacrifient de leur temps pour préparer un concours exigeant utilisent leur droit individuel ou financent eux-mêmes leur formation pour obtenir une meilleure qualification.

Lors du dernier GT, le DRH a annoncé que le chantier de l'ensemble de la formation continue allait être ouvert. Pour le SNES-FSU, une réelle politique de formation continue, répondant aux demandes des collègues et prenant en compte les spécificités de notre académie (5 départements, éloignements des centres universitaires...), est indispensable pour faire valoir notre droit individuel à la formation.

*François Lecointe*

## Mouvement intra : suivre son dossier

**Entre le 25 avril et le 29 avril - Attention, période très courte ! -, l'administration va afficher une première fois votre barème.**

N'hésitez pas à contrôler plusieurs fois, sur SIAM, le barème retenu par l'administration. Cet affichage vous permet de constater d'éventuelles erreurs ou modifications par rapport aux barèmes et bonifications attendus, d'en demander la correction et, le cas échéant, de produire de nouvelles pièces justificatives.

Si des erreurs apparaissent, contacter immédiatement le service gestionnaire de la discipline au rectorat (voir pages 46 à 48 de la circulaire rectorale).

En cas de modification et/ou de compléments de dossier, faxer immédiatement les pièces et les corrections (fax : 04 76 74 75 82), puis confirmer par mél : [mvt.intra-academique-ens@ac-grenoble.fr](mailto:mvt.intra-academique-ens@ac-grenoble.fr)

Le rectorat n'acceptera pas de nouvelles pièces si elles n'ont pas été signalées avant le 29 avril et si elles ne sont pas parvenues avant le 12 mai.

*Bernard Ogier-Collin*

## Postes adaptés : des moyens insuffisants

Le groupe de travail sur les postes adaptés de courte durée et de longue durée s'est déroulé le jeudi 26 mars. Dans l'académie de Grenoble, le choix a été fait de réunir tous les représentants des différents corps du second degré (certifiés, agrégés, CPE, Co-Psy, PLP, EPS) en une seule réunion. Cela permet en effet de vérifier que tous sont traités de la même façon par l'administration. Une information de chaque CAPA concernée permettra ensuite de finaliser la procédure.

Lors de ce GT, ce sont les services médicaux-sociaux (SMS) et de la direction des ressources humaines qui sont les interlocuteurs des représentants des personnels.

Notons que depuis le mois de septembre le SMS est systématiquement représenté dans toutes les instances par l'assistante sociale conseil auprès du recteur, en l'absence du médecin du rectorat (pour raison de santé).

Comme à l'habitude, ceux-ci passent en revue l'ensemble des avis donnés par leurs services, en apportent des précisions sur les refus et/ou les sorties de PACD. Si certaines sorties sont légitimes (réussite à un concours), d'autres sont présentées par la phrase suivante :

« M (ou Mme) X n'a pas su saisir sa chance »

Rappelons-le : obtenir un poste adapté est un droit, il ne s'agit en aucun cas d'une faveur octroyée par le bon vouloir

de services bien-(ou mal)-veillants et/ou omnipotents. Cette phrase est révélatrice d'un état d'esprit trop souvent présent au rectorat de Grenoble concernant le suivi de collègues en difficulté : culpabilisation et infantilisation sont à l'oeuvre.

Nous sommes aussi intervenus concernant des collègues en reconversion sur des fonctions de documentalistes. 6 collègues sortent du dispositif de PACD sans avoir épuisé leurs droits à ce dispositif pour toutefois continuer en documentation mais par la voie du protocole de reconversion. Il faut noter qu'un personnel en PACD doit obtenir le CAPES de documentation pour changer définitivement de discipline, alors que par la voie du protocole de reconversion, c'est l'avis de l'IPR vie scolaire qui permet de trancher. Les explications de l'administration sur ces sorties quasi systématisées ne sont pas claires.

Depuis quelques années, la création d'une liste complémentaire permet à certains collègues d'obtenir un poste grâce à des désistements (pour raisons de santé ou réussite à un concours), ce qui est une bonne chose.

Au final, nous ne pouvons que constater un manque de moyens qui empêche un suivi médical plus proche et plus humain des collègues en difficulté de santé. De plus, ces moyens limités obligent à faire un tri parmi des situations personnelles difficiles : l'exercice du droit s'en trouve une fois de plus restreint.

*Anne Dortel*

Ne pas oublier de retourner la **fiche syndicale de suivi individuel et un duplicata de votre dossier** de confirmation à la section académique du SNES **dès le 3 avril et avant le 29 avril.**

La fiche syndicale permet de mieux informer chaque demandeur de ses résultats. Seuls les collègues qui nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée.

Ne pas oublier, non plus, de dater et signer la formule autorisant les commissaires paritaires à recourir à l'informatique pour le traitement des données relative à votre situation.

Un poste adapté peut être sollicité par un collègue confronté à des difficultés de santé.

Son objectif est de permettre de recouvrer, au besoin par l'exercice de fonctions différentes de celles occupées jusqu'à présent, la pleine capacité d'assurer les fonctions prévues statutairement.

L'affectation sur un poste adapté peut également avoir pour objectif de permettre de préparer une réorientation professionnelle, y compris en dehors de l'éducation nationale (ou même de la fonction publique) ou un reclassement.

Un suivi médical et professionnel approprié permettant l'élaboration d'un projet précède l'éventuelle attribution d'un PACD-PALD et doit être maintenu tout au long de cette période d'affectation.

## Avancement d'échelon des certifiés, un essai à transformer

### À ne pas manquer !

#### Notation administrative

Toutes les informations sur la campagne (circulaire, grilles) consultables sur le site du SNES : [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu),  
Carrières / Mutations,  
puis Intercatégories.

Les CAPA d'appel de note administrative des différents corps vont avoir lieu en avril et mai.

#### Hors classe

Les CAPA auront lieu :  
- CPE : 23 juin 2015 ;  
- agrégés : 28 avril 2015 ;  
- certifiés : 25 juin 2015.

Pensez à nous faire parvenir la fiche syndicale indispensable pour le suivi de votre dossier.

**Pour bien gérer votre carrière (congrés, promotions, mutations, temps partiels...), consultez le calendrier des CAPA et GT et informez les commissaires paritaires du SNES-FSU pour faire valoir vos droits :**

[www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)

#### Stage syndical non-titulaires

**le jeudi 21 mai 2015,**  
de 9h à 16 h 30,

bourse du travail à Grenoble.

Ce stage sera animé par Marcello Rotolo, responsable au secteur national juridique, Félicité Montagnac, en charge des non-titulaires au niveau national, Séverine Pouzet, élue SNES-FSU à la CCP des Non-titulaires.

**Autorisation d'absence de droit à déposer avant le 21 avril 2015.**

[www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu),  
Carrières / Mutations,  
puis Non-titulaires.

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés avait dû être repoussée pour une raison bien simple : le rectorat a rectifié les documents suite à une divergence sur l'application du dispositif de compensation de retard d'inspection. Le DRH ayant admis que les élus du SNES-FSU avaient raison sur ce qui avait été acté, la CAPA s'est finalement tenue le 12 mars.

Au final, ce sont donc près de 600 collègues promouvables cette année qui ont bénéficié de ce dispositif et le rectorat a pu établir que 170 collègues avaient été promus grâce à cette correction.

Pour le SNES-FSU, ce sont 170 collègues qui ont pu être rétablis dans leur droit à promotion, dans le contexte de blocage de nos salaires que nous connaissons.

Reste maintenant au rectorat de rendre ce dispositif inutile. Déjà en menant de véritable campagne d'inspection pour que chaque collègue puisse avoir une note récente. Et surtout en mettant fin à ce système de hiérarchisation artificielle pour un avancement de tous au rythme le plus favorable.

C'est en ce sens que les élus du SNES-FSU se sont exprimés !

*François Lecointe*

## Contractuelle, prof comme les autres !

Je me lève le matin et pars au collège, mon cartable plein, mes cours prêts, mes copies corrigées. J'arrive en salle des professeurs, je regarde mon casier, rien de nouveau. Il y a la queue à la photocopieuse, comme tous les jours. Je prends mon mal en patience.

Mes photocopies faites, j'échange avec mes collègues :

- Comment vas-tu ce matin ?
- Ca va et toi ?

Échange de banalités comme dans toute salle des personnels.

À la sonnerie, tout le monde file chercher les élèves dans la cours. Ils attendent, plus ou moins rangés, et nous rejoignons notre salle.

Et la journée se déroule ainsi.

J'ai de la chance, certains de mes collègues sont sur deux, voire trois établissements. Il paraît même qu'une de mes collègues en arts plastiques est sur quatre établissements, mais j'ai du mal à y croire, l'administration ne nous ferait pas ça. Le ferait-elle ?

Quoi qu'il en soit, ce soir, je vais me retrouver avec un tas de copies à lire. Ma grille d'évaluation est prête. Ma séance ne s'est pas déroulée comme prévu ce matin, il faut que je la reprenne.

C'était une journée comme les autres.

Les conseils de classe approchent, nous nous préparons à passer des débuts de soirée au collège. Heureusement que nous n'avons des réunions parents-professeurs qu'au premier trimestre ici, certains amis en ont aussi pour le second.

Ca me fait penser que je n'ai pas encore terminé de remplir mes bulletins et la date butoir approche, il va falloir que je m'y mette. Si je ne suis pas trop fatiguée ce soir j'essaierai de faire une classe.

Ah ! Et le cahier de texte ! Je l'ai oublié aussi celui-là. Il faut que je le fasse, des fois que certains le consultent.

Enfin j'ai une vie comme les autres profs. Je suis bien une prof comme les autres.

Et pourtant, non, je ne suis pas une prof comme les autres. Je signe chaque année un contrat. Par chance cette année il va du premier septembre au 31 août. Je suis tranquille un an. Mais à la rentrée, rebelote : vais-je avoir un poste ? Et quand aurai-je droit à ce fameux CDI, à défaut d'avoir le concours ? Je sais bien que ce n'est pas la panacée, mais ça aiderait déjà pas mal.

Il a fallu que je m'impose face à mes collègues qui m'ont fait sentir que je n'étais pas des leurs. Pourtant les non-titulaires défilent, dans plusieurs disciplines. Ils en ont vu d'autres il me semble. Les seules personnes avec qui j'échange vraiment sont les stagiaires. Eux non plus ne sont pas des profs comme les autres, pas encore du moins. Le temps me dure de réussir ce concours et de devenir une prof comme les autres. Parce que finalement, je connais déjà ce métier, il ne manque que ce concours pour être légitime aux yeux de tous. »

*Séverine Pouzet*

## Grenoble 2016 : congrès national du SNES

Le prochain congrès national du SNES se déroulera du 4 au 8 avril prochain 2016 à Grenoble (Alpes congrès + Alpexpo). Ce sont plusieurs centaines de délégués en provenance de toutes les académies de France métropolitaine et d'outre-mer qui sont attendues à cette occasion.

Ce sont également plusieurs dizaines d'invités : délégations étrangères de syndicats d'enseignants, représentants des autres organisations syndicales et d'associations diverses. Nous ferons appel à de nombreux syndiqués pendant cette période pour la multitude de tâches qui incombent au S3 hôte.

Vivre un congrès du SNES est une expérience rare qui permet à chacun d'apprécier le sérieux de nos travaux, de s'étourdir devant l'effervescence de nos débats et de mesurer l'audience de notre syndicat, dans le pays et dans le monde. Ceux qui désirent vivre cette expérience sont les bienvenus ; nous enverrons en temps utile un appel à candidature formel, mais il convient d'ores et déjà de neutraliser cette semaine dans vos calendriers de l'an prochain (éviter voyages scolaires et autres initiatives pédagogiques dans la période). Une partie de l'équipe devra être présente dès le week-end précédent pour la mise en place.

### Logo du congrès

Il doit être finalisé dans les prochaines semaines ; nous avons déjà lancé un appel sur le site :

<http://www.grenoble.snes.edu> → Section académique → Vie syndicale

Quelques idées intéressantes sont revenues mais nous devons encore travailler pour améliorer les propositions. Ci-joint les logos des derniers congrès pour mieux saisir notre attente.



Soyez créatifs !

Jacques Agnès

### Dernière minute...

Suite à la publication du projet du calendrier scolaire pour les trois ans à venir (voir p. 6), la date du congrès de Grenoble est susceptible d'être modifiée...

**Réunionite,  
hiérarchies  
intermédiaires...  
c'est NON !**

Hausse de la charge de travail, multiplication des réunions, multiplication des hiérarchies intermédiaires...

Les textes d'application du décret sur les obligations réglementaires de service des professeurs comportent des éléments inacceptables : ils ne respectent pas l'esprit du décret de 2014, et portent des menaces de dégradation profonde de nos conditions de travail s'ils étaient maintenus en l'état.

Nous exigeons que ces éléments soient supprimés et n'entrent pas en application.

Pétition à signer sur :  
<http://petitions.snes.edu/>

**Section académique  
du SNES-FSU**

16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : [s3gre@snes.edu](mailto:s3gre@snes.edu)

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 07.76.62.29.64

Site internet académique :  
[www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)

9 avril  
2015

# JOURNÉE DE GRÈVE

## INTERPROFESSIONNELLE

À l'appel des  
organisations  
syndicales de  
fonctionnaires  
CGT, FO, FSU,  
Solidaires et  
FA-FP



### L'AUSTÉRITÉ DÉTRUIT

### LES SERVICES PUBLICS



#### Salaires, emploi

► Ensemble, avec les salarié-es du privé mobilisé-es pour leurs revendications, exigeons :

**La hausse de nos salaires :** dégel du point d'indice, mesures de rattrapage des pertes subies depuis des années, ...

#### Conditions de travail

► Ensemble, avec les salarié-es du privé mobilisé-es pour leurs revendications, exigeons :

- ⊙ **La fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires** permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public.
- ⊙ **L'arrêt des politiques d'austérité**, injustes et inefficaces qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions.
- ⊙ **Le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers** qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens.



jeudi  
9 avril  
2015

**DÉFENDONS** nos métiers, nos salaires,  
nos missions, nos conditions de travail.

**DÉFENDONS** le service public, porteur  
des valeurs de la République, facteur d'égalité.